

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Comment déterminer la contribution familiale de votre enfant

Revenu fiscal de référence de 2013	
Allocations familiales annuelles (2013)	+

TOTAL REVENUS ANNEE 2013 (RA)	=

1. DETERMINEZ VOS POINTS DE CHARGE

Foyer avec	1 enfant à charge	: 6 points
	2 enfants à charge	: 7 points
	plus de 2 enfants à charge	: 2 points supplémentaires par enfant
Ajouter pour	un enfant handicapé	: 1 point
	une personne à charge au foyer	: 1 point
	un seul parent au foyer	: 1 point

TOTAL DES POINTS DE CHARGE (PC)

2. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

$QF = \frac{RA}{PC}$

Exemple : Famille de 3 enfants (à charge)

avec un revenu annuel (allocations familiales incluses) de 26 892 €

RA = 26 892 €

PC = 9

$QF = \frac{26\,892}{9} = 2\,988 \text{ €}$ Catégorie 3

Le coût de la contribution familiale par enfant est donc : **286.30 €** par trimestre.

3. DETERMINEZ LA CONTRIBUTION FAMILIALE TRIMESTRIELLE

TARIFS 2015-2016

QUOTIENT FAMILIAL	CATEGORIE	MONTANT TRIMESTRIEL (3 TRIMESTRES PAR ANNEE SCOLAIRE)	MONTANT MENSUEL (9 MOIS PAR ANNEE SCOLAIRE)
€		€	€
Inférieur à 2 204	1	137.10	45.70
de 2 204 à 2 686	2	209.10	69.70
de 2 686 à 3 197	3	286.30	95.43
de 3 197 à 3 767	4	359.00	119.67
de 3 767 à 4 422	5	422.30	140.77
de 4 422 à 5 195	6	476.90	158.97
de 5 195 à 6 111	7	540.30	180.10
de 6 111 à 7 201	8	603.00	201.00
supérieur à 7 201	9	646.30	215.43
	Forfait	629.10	209.70

Il y a 3 trimestres par année scolaire.

4. REDUCTION A PARTIR DU 3ème ENFANT AU CENTRE SAINT-MARC

Une réduction est effectuée, à partir du 3ème enfant scolarisé en 2015-2016 au Centre Saint-Marc. Pour le troisième enfant, et pour les suivants, la contribution familiale sera divisée de moitié.

5. JUSTIFICATIF

Une **copie INTEGRALE de votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013** devra être jointe au dossier si vous vous classez dans les catégories 1 à 8.

En cas de non réception de ce document, la famille sera classée de façon définitive en **catégorie Forfait**.